

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Séance du 20 Septembre 2023

L' an 2023 le 20 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Date de la convocation : 11/09/2023

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEMAIRE Laetitia à Mme BRINDEAU Sandrine, M. DELORME Laurent à M. CHAUVEAU Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION POUR LE REVERSEMENT DES FONDS ACTEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 renvoyant aux délégations attribuées au président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 renvoyant aux délégations attribuées au maire ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-10 en date du 03 juillet 2023 concernant les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire et au Bureau ;

Vu le projet de convention en annexe pour le reversement des fonds ACTEE ;

Le maire expose :

Les Communautés de Communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire ont adopté leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) respectivement en 2020.

Elles ont inscrit dans ce document cadre stratégique des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie à l'échelle de leur périmètre, ainsi que des objectifs de production d'énergie renouvelable.

Certaines actions inscrites au PCAET portent sur la mise en place d'une gestion énergétique du patrimoine pour viser la sobriété énergétique et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de diagnostics et de travaux visant une meilleure efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Un des enjeux du PCAET est l'association et l'implication de tous les acteurs du territoire. En complément de la Maison de l'Habitat, qui permet l'accompagnement des particuliers vers la réduction de leurs consommations énergétiques liées au logement, les deux Communautés de communes ont donc souhaité proposer un accompagnement aux communes membres de leurs territoires.

Elles se sont rapprochées dans cette réflexion du Pays des Châteaux qui porte déjà une mission de Conseil en Energie Partagée et d'Agglopolys engagée dans une réflexion similaire. Le Pays et les 3 EPCI ont donc porté ensemble une candidature auprès de la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE 2 « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », qui a été retenue par le jury. Cette candidature permet notamment de financer des audits énergétiques sur des bâtiments publics à hauteur de 50% du montant HT.

Considérant que les appels de fonds pour le versement de cette subvention se font à l'échelle du Pays des Châteaux qui reverse à la Communauté de communes Beauce Val de Loire la part suivant les opérations lancées sur son territoire,

Considérant que les travaux réalisés par les communes membres sont financés par les communes en leur qualité de maître d'ouvrage,

A cet effet, il appartient à la Communauté de communes la charge de reverser aux communes identifiées, les fonds relatifs aux travaux éligibles et identifiés.

Considérant que les communes de Mulsans et de La-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine ont réalisé des audits énergétiques en dehors du groupement de commande proposé par la Communauté de communes, il convient donc que la Communauté de communes reverse à ces communes le montant de subvention attribuée par la FNCCR via une convention de reversement.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de reversement des fonds ACTEE entre les personnes publiques susvisées pour la réalisation d'audit énergétique sur le patrimoine public.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la convention de reversement des fonds ACTEE entre la commune et la Communauté de communes Beauce Val de Loire ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

#### **Questions diverses :**

##### **L'ASSOCIATION "LOISIRS ET CULTURE MAVOIS"**

L'association "Loisirs et Culture Mavois" a fait une demande pour obtenir gratuitement la grande salle de la Maison des Associations afin de pouvoir exercer son activité le lundi de 18h15 à 19h45. Elle explique que les adhérentes habitant La Chapelle Saint Martin auront droit à un tarif préférentiel.

Le Conseil municipal accepte de prêter gratuitement la maison des associations jusqu'en décembre 2023 sous condition de créer ou de se rapprocher d'une association dont le siège social est sur la commune de La Chapelle Saint Martin.

##### **ENTRETIEN DES CHEMINS**

Suite au mail d'un administré en date du 29 juin 2023 demandant d'effectuer l'entretien des chemins pour l'impasse de la Garenne, ainsi que sur le terrain se trouvant à proximité de leur parcelle et du foyer rural. Une recherche est en cours pour retrouver les coordonnées du propriétaire.

##### **PROBLEME VEHICULE CHEMIN LOTISSEMENT DU CLOS**

Un conseiller municipal explique son mail du 27 août 2023 au sujet de la présence cet été de mobylettes, motocross et voiture sans permis qui viennent tester leur bolides entre le lotissement du clos et la route qui relie la Chapelle.

Il est également évoqué le mail d'une conseillère du 04 septembre 2023, concernant l'état de l'abri de bus de Morvilliers laissé par des jeunes "cannettes, papiers, mégots de cigarettes".

Le Maire demande à être informé le plus tôt possible dès qu'une telle situation se présente afin de rencontrer les jeunes sur place afin de les dissuader et si le problème perdure de contacter la gendarmerie.

##### **FACTURES EDF**

Il est évoqué le dépassement de 800 € de la consommation des factures EDF. A noter qu'au niveau de la Maison des Associations, un radiateur a été supprimé.

##### **COMPTE RENDU DE VOLKSWIND FRANCE**

Le Maire informe les conseillers de la proposition de projet éolien sur la commune au niveau du hameau du Villiers, il fait part du compte rendu de la réunion de la société Volkswind France.

Il est demandé qu'une carte de zonage soit envoyée à la mairie.

Afin d'avoir l'avis des habitants du Hameau du Villiers une réunion publique sera organisée.

##### **WC PLACE EGLISE**

Un conseiller municipal évoque le WC public place de l'église qui ne fonctionne plus. Il est proposé de faire un devis pour leur réhabilitation en toilettes sèches, et prévoir une porte PMR. Une subvention devra être demandée pour ce projet.

#### MISE EN DISPONIBILITE DE MONSIEUR GALLAND DIDIER

Monsieur Didier GALLAND, agent communal, nous a transmis sa lettre de demande de mise en disponibilité à partir du 1er janvier 2024, renouvelable annuellement pour cinq ans. Un mail a été envoyé au centre de gestion afin de connaître la marche à suivre.

Monsieur Didier GALLAND travaillant également pour la commune de Villexanton avec du matériel commun, une concertation devra avoir lieu.

#### PLACE DE PARKING IMPASSE DES VERGERS

Suite au mail d'un administré en date du 14 septembre exposant des problèmes de stationnement impasse des vergers, la Commission voirie doit se réunir pour étudier la situation.

#### SENATORIALES

Il est évoqué les futures élections sénatoriales du 24 septembre prochain afin de connaître les différents candidats.

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire situé au 10 rue du Clos est devenu trop exigu compte tenu des demandes. Actuellement 8 enfants de moins de 6 ans sont sur liste d'attente.

La solution provisoire serait un Algéco (achat ou location) pour les accueils périscolaires, le mercredi et aux petites vacances, qui bénéficierait aux plus grands des enfants accueillis.

Des devis ont été demandés afin de trouver une solution adaptée. Ce travail s'effectue en coordination avec Familles Rurales qui en assure le fonctionnement.

Une étude des besoins futurs pour répondre à la demande est nécessaire avant d'envisager un investissement.

Une réunion ouverte à destination des 4 communes ainsi qu'aux parents est à prévoir.

#### ASSURANCE - MUTUELLE

Suite au courrier reçu en date du 20 mars 2023 nous informant que la MAIF et la SMACL se sont rapprochées en créant la société d'assurance commune SMACL, il avait été demandé à la collectivité de prendre ses dispositions afin d'être protégée au 1er janvier 2024. Les garanties sont en train d'être étudiées auprès de la MAIF de la MMA ainsi que de la SMACL.

#### LOGO COMMUNE

Monsieur Benoit Trouillebout nous a fait part de son travail sur le nouveau logo représentant la commune. Le conseil valide ce dernier.

#### HAIE FOYER RURAL

Il est évoqué l'entretien de la haie au Foyer rural derrière le terrain de tennis qui devient très envahissante pour le voisin.

Un devis devra être demandé pour cet entretien.

#### PROBLEME DE CANIVEAUX

Il est évoqué le mail d'un administré, concernant le problème de caniveau d'une ruelle place Saint Martin qui n'est plus adapté aux charges qu'il doit supporter. Une réponse devra être apportée.

#### COURRIER REGION

Une conseillère évoque le problème de la ligne scolaire pour les lycéens de Blois, dont la ligne prend fin à Mulsans et que les familles de La Chapelle doivent récupérer à cet endroit. Une pétition des parents appuyée du Maire de Mulsans et de La Chapelle va être envoyée aux transports Rémi selon la procédure officielle ainsi qu'à la Région qui est directement responsable des mobilités scolaires, afin que les arrêts puissent être desservis jusqu'au bourg de La chapelle.

#### SUPPORTS VELOS

Des supports à vélos seraient souhaitables à nos différents abris-bus.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

La séance est levée à: 21:15

Mis en ligne le